

0790020T
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE MAURICE FOMBEURE
2A RUE DE LA ROUSSELINIERE
79340 MENIGOUTE
Tel : 0549690030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2023-2024

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

1. Dans la limite de 800 € HT par bon de commande/devis et par fournisseur :

- Achats de denrées alimentaires et de vaisselle,
- Equipement, matériel et fourniture d'entretien (dont vêtements et produits),
- Equipement, matériel et fourniture de maintenance (quincaillerie, outillage, pièces détachées...),
- Equipement, matériel et fournitures administratives et de bureau (y compris licences de logiciels, abonnements),
- Equipement, matériel et fournitures pédagogiques (y compris livres, matériels et licences pour le CDI et l'activité des professeurs, abonnements),
- Equipement, matériel et fournitures de santé,
- Equipement, matériel et fourniture de restauration,
- Service de Transport de personne et de marchandise,
- Service de maintenance, contrôle et réparation intervenant au service général et restauration,
- Service d'hébergement,
- Achat intervenant dans le cadre de l'activité de billetterie (entrée de musée, spectacle...),

2. Dans la limite de 100 € par facture :

- Facture émise par l'établissement liées à toutes natures de dégradations

3. En seul cas d'indisponibilité/empêchement du Chef d'établissement (réunion, rendez-vous, déplacement, intervention nécessaire extra et intra-établissement, arrêt):

- Signature du bordereau des mandats dans la limite de 15 000 € par bordereau de mandatement ;
- Signature du bordereau des ordres de recette dans une limite de 25 000 € par bordereau de recette ;
- Signature des certificats de réimputation (sans plafond);
- Signature des bordereaux de rejets (sans plafond) ;
- Signature des bordereaux d'annulation et de réduction de recette (sans plafond) ;
- Signature des bordereaux d'ordre de reversement (sans plafond) ;
- Signature des Décision Budgétaire Modificative et Décision de l'Ordonnateur (sans plafond)
- Signature des conventions de stage des élèves ;
- Signature des autorisations d'absence des personnels ATTEE et secrétaire d'établissement ;
- Signature des certificats de fin de scolarité (EXEAT).

4. En seul cas d'empêchement/absence prolongée du chef d'établissement.

- Signature des bordereaux des écritures comptables mentionnées au 3eme alinéa sans limite de montant ;
- Signature des certificats administratifs attestant du service fait et des menues dépenses ;
- Signature des devis, bon de commande factures sans limite de montant ;
- Signature des contrats et conventions pour lesquelles le chef d'établissement a reçu al délégation du Conseil d'Administration
- Signature des contrats et conventions qui ne rentrent dans le délégation du CA faite au CE et sous réserve que le CA ait donné son autorisation pour la signature

A

Nom :CONSTANT
Prénom :Paul-Edouard
Qualité :Adjoint Gestionnaire
Fonction :Adjoint Gestionnaire
Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0